



Cent pour Un - Pays Royannais

Objet : Participation aux
charges de fluides du mois
de XXXX 2023

Madame

.....
.....
.....

8 octobre 2023

Madame,

Conformément à la convention d'engagements réciproques du et de son complément B, vous trouverez ci-dessous le montant de votre participation financière aux charges de fluides du mois dernier.

Le montant total des factures fournisseurs du mois dernier pour votre logement s'élève à € dont :

- Electricité :
- Gaz :
- Eau :

Vous nous avez déclaré avoir eu € de revenu le mois dernier.

Sur cette base, vous devez régler la somme de € pour votre participation aux charges correspondant aux coûts des fluides que vous avez consommés le mois dernier.

Merci de bien vouloir régler ce montant avant le 30 de ce mois en espèces auprès de votre Référent ou par virement bancaire :

Association Cent pour Un – Pays Royannais
IBAN : FR76 1170 6410 0756 0336 0903 071
BIC : AGRIFRPP817

Bien cordialement

Marie-Françoise TERON
Présidente

Adresse de correspondance (Présidence)
Marie-Françoise TERON
13 rue de Fiolle
17120 FLOIRAC
Domicile : 06 82 79 76 39
E-mail : marie-francoise.teron@sfr.fr

Cent pour Un - Pays Royannais
Association Loi 1901 déclarée numéro W172008808 - Sous-Préfecture de Rochefort le 7 avril 2021
SIRET : 910 057 660 00011
Siège : Maison des Associations de Royan - 61bis rue Paul Doumer - 17200 Royan
Mél : centpourun.pr@gmail.com
Site : <https://www.100pour1royannais.fr/>